

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 décembre 2016

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué pour le 19 décembre 2016 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri KERZREHO Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, MERCIER Evelyne, KNIBBE Aline, Messieurs CARRE Jean Paul, CROSIER Pascal, KANDIN Dominique, KERZREHO Henri, L'ETROP Laurent, RICHER Etienne, RICHER Jean Paul.

Absent et Excusé : Monsieur BESSON Stéphane

Madame JOURD'HEUIL Aline fût nommée Secrétaire de séance.

Au cours de ce Conseil, les points suivants ont été abordés et/ou débattus.

Modification du périmètre et des compétences de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'à compter du 01 janvier 2017, la loi NOTRe ainsi que la loi ALUR apportent des compétences complémentaires obligatoires aux communautés de communes.

Les compétences obligatoires : elles sont au nombre de sept.

- L'aménagement de l'espace dont le PLUI
- Les actions de développement économique
- L'Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte des traitements des déchets
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (01/01/2018)
- L'Assainissement (01/01/2020)
- La gestion de l'eau (01/01/2020)

Monsieur le Maire précise au Conseil que le budget de la commune est directement impacté par ces nouvelles compétences puisque la gestion de l'eau revient à la CDC à la fin de ce mandat.

En ce qui concerne l'école de musique, monsieur le Maire rappelle que son financement était assuré pour partie par la CDC des Portes du Pays d'Othe à hauteur de 32 000 € et que nul ne sait aujourd'hui si le Grand Troyes continuera à financer l'école alors que des enfants de la CDCPPO y sont inscrits.

Travaux salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le marché traité de gré à gré concernant l'opération suivante : Mise en accessibilité et réfection de la salle des fêtes

Lot n°1 : Entreprise COURTALON / Menuiserie Plâtrerie

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour les motifs suivants :

Le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de doubler les cloisons séparatives dans les débarras, la cuisine et le dégagement sanitaire.

Le coût total de cette prestation s'élève à la somme de 2 074.08 TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis 707 des Etablissements Courtalon au nom et pour le compte de la Commune de Saint Benoist sur Vanne.

Travaux accessibilité terrain de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise aux normes de l'accessibilité de la salle des fêtes il est nécessaire de créer un cheminement allant du parking à l'entrée de la salle.

Ce cheminement d'une largeur de 2m sera fait en béton désactivé.

L'entreprise ADAM, chargée de l'accessibilité extérieure de la salle des fêtes nous a remis un devis pour un montant de 5 051.00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise ADAM pour un montant de 5 051.00 € HT

Lot n°4 : Entreprise JUILLY

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a reçu un devis de remplacement de l'urinoir STALLE qui ne donne pas satisfaction aux utilisateurs par un urinoir Coquille Jacob Delafon.

Le montant de ce remplacement est de 810 € TTC.

Le Conseil refuse cette dépense et indique puisque ce remplacement s'avère nécessaire qu'il y a lieu de donner ce travail à notre employé communal.

Salle polyvalente : tarif de location

Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle polyvalente sont maintenant terminés et qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle.

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs n'ont pas variés depuis septembre 2000.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le conseil fixe comme suit les tarifs de la salle polyvalente applicables au 01/01/2017 pour un week-end (samedi et dimanche) :

- Caution : 500.00 €
- Habitants de la Commune : 150.00 €
- Extérieurs à la Commune : 250.00 €
- Vaisselle :
 - Vaisselle ancienne : 40.00 €
 - Vaisselle neuve : 60.00 €

DIT que la gratuité sera consentie aux associations communales ou ayant un intérêt communautaire, écoles du R.P.I...

DIT que les usagers devront fournir une attestation Assurance responsabilité civile à la signature du contrat de location

DIT qu'à la signature du contrat, un acompte égal à 50 % du montant du prix applicable sera perçu par chèque libellé à l'ordre du receveur municipal.

Sécurité Incendie Salle des fêtes

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a demandé à notre fournisseur habituel la société CASI de nous faire une proposition pour la mise en sécurité incendie de la salle des fêtes.

Rideaux Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé aux établissements « SODICLAIR et ISOSTORES 3 » de lui fournir un devis pour la pose de stores à enrouleurs afin d'occulter la lumière à la salle des fêtes.

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite aux travaux de mise en accessibilité et rénovation de la salle des fêtes, plusieurs avenants ont été apportés au marché traité de gré à gré.

Il y a donc lieu de prévoir quelques modifications budgétaires, comme suit :

<u>Fonctionnement - Dépenses :</u>	Chapitre 011 – Compte 615221 :	- 10 000 €
	Chapitre 011 – Compte 615228 :	- 10 000 €
	Chapitre 011 – Compte 615231 :	- 10 000 €
	Chapitre 011 – Compte 615232 :	- 10 000 €
<u>Fonctionnement – Dépenses :</u>	Chapitre 023 :	+ 40 000 €
<u>Investissement - Recettes :</u>	Chapitre 021 :	+ 40 000 €
<u>Investissement - Dépenses :</u>	Chapitre 21 – Compte 2135 :	+ 40 000 €

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord pour modifier le budget comme indiqué ci-dessus

Investissements 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil les investissements suivants :

- Tables de la salle des fêtes : oui, à la condition que les chaises existantes soient vendues. Le Conseil charge Laurent L'Etrop qui l'accepte de les mettre en vente sur le « bon coin ».
- Cabane des chasseurs : le Conseil donne son accord pour acheter le matériel nécessaire à sa reconstruction. Le Conseil charge Aline Knibbe qui l'accepte de négocier les coûts de cette opération.
- Compteurs d'eau Rue de la Garenne : le Conseil donne son accord pour que les compteurs d'eau installés dans les maisons, soient mis sur les trottoirs.
- Portes extérieures du « presbytère » Le Conseil charge Aline Knibbe qui l'accepte d'établir des devis.
- Réfection des rues du Moulin et du Château : le Conseil refuse ces inscriptions au budget 2017 au vue des couts important de ces réfections
- Achat de miroirs : le Conseil donne son accord pour que cet achat soit inscrit au budget.

Modification horaires de travail Sandrine Gaugy

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Gaugy Sandrine a demandé à réduire son temps de travail hebdomadaire.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour réduire de 4 heures le temps de travail de Madame Gaugy Sandrine et dit que le changement d'horaire se fera à compter du 01/01/2017 et qu'il devra être entériné par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion

Eau de Paris

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le différend qui oppose la Commune de St Benoist à Eau de Paris au sujet de la facturation concernant la fourniture d'eau. Suite à notre réclamation en date du 07 novembre 2016 relatif à une redevance « préservation de la ressource en eau » Eau de Paris dans sa réponse en date du 16 décembre, comprend notre étonnement mais ne peut donner suite à notre réclamation.

De ce fait, la taxe d'un montant de 7 736,85 € sera bien à régler.

Rôle d'eau monsieur Mercier Jacky

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a reçu de Monsieur MERCIER Jacky, propriétaire d'une maison sise 7 rue du Château une réclamation concernant sa facture d'eau (titre émis le 14 novembre 2016 pour un volume de 11 m³ et d'un montant de 43.69 €).

Après vérification, il s'avère qu'une erreur de relevé a été constatée.

La consommation effective est de 3 m³ et non 11 m³.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'effectuer une annulation partielle de titre sur ces bases.

Le Conseil, à l'unanimité ramène la consommation d'eau de l'abonné à 3 m³ et demande la création d'une réduction de titre.

Bons de Noël aux employés communaux

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, à pareille époque, le Conseil Municipal accorde à ses employés un bon d'achat d'une valeur de 50 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil que cette année la Commune a 4 employés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité dit que les bons d'achat de Noël auront une valeur de 50 €, précise que ces bons d'achat seront donnés aux employés communaux faisant partie du personnel de la Commune au 01/12/2016 et indique que ces bons seront négociables uniquement à l'Intermarché d'Aix en Othe.

Festival en Othe

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis de nombreuses années, le Festival en Othe se produit à St Benoist dans le cadre du « cabaret itinérant ».

Malgré les efforts financiers de la commune pour rendre le prix du billet attractif, peu de Sabatins viennent au spectacle.

Le cout du « cabaret itinérant » pour la commune est de 800 €.

Le Conseil refuse cette dépense qui, bien que culturel n'intéresse pas ou peu les habitants de la commune

Maison Centrale de Clairvaux

Monsieur le Maire indique que l'annonce de la fermeture de la prison de Clairvaux, site emblématique de l'administration pénitentiaire spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles a suscité un vif émoi tant de la part des personnels pénitentiaires que des élus locaux et de la population.

Cette décision est incohérente et incompréhensible, alors que le Ministre de la Justice annonce, dans le même temps, un plan national pour la création de 10 000 à 16 000 cellules supplémentaires, afin de répondre aux besoins liés à la montée du terrorisme.

Malgré la forte mobilisation du personnel, de la population et des élus, et l'engagement du Ministre de communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation, l'Etat accélère le processus de fermeture avec la programmation de la démolition des bâtiments à compter du 1^{er} février prochain et l'engagement de 16 M€ pour fermer Clairvaux et empêcher toute possibilité de révision de cette décision.

Considérant le préjudice moral et financier subi par les personnels ;

Considérant les conséquences dramatiques d'une telle décision au plan économique, social et culturel dans un contexte local déjà très perturbé par le déclin économique ;

Considérant l'acharnement du Ministre de la Justice à vouloir détruire ce site de référence institutionnelle au mépris de la bonne utilisation des deniers publics et de la sécurité des français ;

Considérant que l'aménagement du territoire, dont la question cruciale est régulièrement posée depuis plus de vingt ans, ne peut se faire au mépris de la ruralité ;

Considérant la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics et les médias nationaux, afin de préserver un avenir à Clairvaux ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion, jointe en annexe, votée par les Conseils Départementaux de l'Aube et de Haute Marne.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'aube

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ; approuve l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ; autorise Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoin afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point et inscrit les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Fin de la séance à 21h00